

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 178

présenté par

Mme Corneloup, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Dive, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Bazin,
Mme Bazin-Malgras, M. Descoeur, M. Dubois, M. Portier et M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, ainsi qu'aux conseils régionaux, conseils départementaux et agences régionales de santé, un rapport évaluant les impacts de la présente loi sur l'offre de soin. Ce rapport rend notamment compte de l'évolution du nombre de médecins libéraux par département et s'intéresse à la qualité de l'offre de soin et à la prise en charge adaptée des patients.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tout faire pour favoriser l'accès aux soins de nos concitoyens est une évidence.

Si l'accès direct à certains paramédicaux semble plus que jamais primordial aujourd'hui, il convient néanmoins de s'assurer que celui-ci ne donne pas lieu à une médecine à deux vitesses.